

- 1. *Débitrice:* **PERFORMA FONDATION COLLECTIVE LPP**, Av. Jomini 8, 1004 **Lausanne**
- 2. *Date de la négociation:* 10.02.2005
- 3. *Concordat confirmé le:* 15.02.2005
- 4. *Remarques:* Homologation de concordat art. 310 LP

A vous tiers intéressés.

Vous êtes avisés, que par décision du 10 février 2005, communiquée le 15 février 2005, le président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a homologué le concordat par abandon d'actif présenté par PERFORMA FONDATION COLLECTIVE LPP, Jomini 8, 1004 Lausanne, et a désigné MM. Michel GRANGIER, Pierre-Alain FERREOL et Pascal STOUDER, agent d'affaires breveté, Rte de Cossonay 192, Case postale 7449, 1002 Lausanne, en qualité de liquidateurs du concordat.

Vous avez le droit de recourir au Tribunal cantonal, cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires à mon greffe, dans les dix jours dès la présente publication.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne

(00098603)